

Monsieur CARREYRE Christophe
Directeur des Ressources Humaines
AUCHAN RETAIL FRANCE
200 avenue de la recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Lille, le 12 mars 2024

Objet : NAO ARF 2024

Monsieur,

C'est avec surprise que nous découvrons votre projet de PV de désaccord – NAO 2024. Celui-ci fait suite au projet d'accord relatif à la NAO 2024 adressé aux partenaires sociaux le 6 mars et pour lequel, à défaut de vous avoir exprimé notre approbation, nous vous avons effectivement manifesté, collectivement et majoritairement, l'insuffisance des propositions issues de la réunion plénière de négociation du 8 février.

De plus, vous avez certainement noté, lors de l'échange rapide que vous avez consenti avec des représentants des 4 OS présentes lors du mouvement de manifestation à Villeneuve d'Ascq le 6 mars, que nous vous encourageons fortement au respect de l'accord de méthode relatif au périmètre de la négociation NAO prévoyant dans son calendrier une seconde réunion plénière de négociation après celle du 8 février. Ce n'est manifestement plus votre souhait, considérant comme vous nous l'avez exprimé, que les négociations sont closes. Nous ne pouvons qu'être en désaccord avec ce non-respect.

Par ailleurs, nous notons un certain nombre d'anomalies ou d'erreurs dans l'état que vous faites de nos revendications (et non de propositions qui sont effectivement de votre fait), à savoir :

- Une augmentation collective des salaires réels pour tous de +4,9% et non seulement pour l'encadrement
- Un titre restaurant par jour travaillé d'une valeur faciale de 7 € financé à 50% par l'employeur
- La mise en place d'un niveau 3 en exploitation logistique et la mise à jour du statut des affréteurs
- La reconduction d'un budget d'investissement pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail.

En complément, votre proposition de porter le montant maximum de l'allocation de départ en retraite des employés et agent de maîtrise de 4 à 5 mois est anormale, notre revendication est de porter cette indemnité à 6 mois pour tous, considérant que celle-ci est déjà de 5 mois depuis la NAO de 2019 et reconduite en usage sans discontinuer.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et comptant sur toute votre attention, nous restons dans l'attente d'une prochaine convocation de réunion plénière.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères et cordiales salutations.

Bruno DELAYE, Délégué Syndical Retail CFTC
Pour la CFTC / AUCHAN RETAIL France

